

Interpellation présentée par le député:

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 4 décembre 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Places de parking à l'Etat : encore quelques précisions, svp !

Suite à ma dernière Interpellation Urgence Ecrite du 26 juin dernier, le Conseil d'Etat a fourni un certain nombre de réponses (IUE 609-A) qui appellent encore quelques précisions ou de plus amples explications.

Le Conseil d'Etat pourrait-il ainsi :

- 1) Confirmer que le tableau de la page 3, intitulé "Nombre de collaborateurs par tranche de prix mensuel", est complet et exhaustif, notamment en ce qui concerne l'absence d'une colonne "gratuit" qui laisse penser qu'il n'y a pas de places de parking gratuites à l'Etat de Genève;
- 2) Donner des explications complémentaires quant au personnel du DIP qui bénéficie d'un traitement de faveur l'été. L'absence de facturation pour juillet et août signifie-t-elle que ces parkings sont inaccessibles ou au contraire gratuits ? S'ils sont gratuits, y a-t-il des justifications objectives pour que le personnel du DIP bénéficie d'un traitement distinct de l'ensemble des habitants et visiteurs de notre canton, qui payent – et heureusement d'ailleurs ! – leurs parkings tout l'été ?
- 3) Concernant le DIP, y a-t-il une justification particulière à accorder un traitement privilégié aux remplaçants qui viennent en voiture par rapport à celles et ceux qui se déplacent en respectant l'environnement, soit à pied, en transports publics ou à vélo ? Ne serait-il pas plus cohérent et juste d'accorder une indemnité de transport à tous les remplaçants, libre à eux ensuite d'utiliser ce montant pour payer un parking, leur abonnement de transport public ou l'entretien de leur vélo ou de leur scooter ?